

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 MARS 2016 A 20H30 COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de LA BOURGONCE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis HUIN, Maire

Présents :

Denis HUIN -Gérard MICHEL - Dominique HEBERLE - Idir ZATOUT - Géraldine MASSON
- Sabrina MANGENOT - Frédéric PERNIN - Nadine MARTIN - Michaël CHENAL - Willy COLIN.

Procurations : Rémy ANTOINE à Frédéric PERNIN - Miguel LEJAL à Denis HUIN - Patrice BRICKERT à Gérard MICHEL.

Absents : Mrs Laurent MELINE et Yannick GOLIOT

A été nommé secrétaire de séance : Michaël CHENAL

Assistait à la réunion : Sabrina BOMBARDE, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 Décembre 2015
2. Demandes de subvention pour les travaux d'aménagement de bourg RD7 Route des Rouges Eaux
3. Projet de statuts de la Commission Syndicale des Biens Indivis La Bourgonce/La Salle
4. Programme de travaux en forêt communale pour l'exercice 2016
5. Indemnité de Conseil aux comptables du Trésor Public
6. 3ème tranche des travaux de la ferme des associations
7. Demandes de subventions des associations :
 - * Club de handball de Sainte-Marguerite
 - * Club de Badminton de Rambervillers
 - * Comité des Fêtes de La Bourgonce
8. Devis pour matériel et outillage
Devis pour dispositifs de chloration par javel des réservoirs
9. Vérification périodique des chapiteaux
10. Information : vente de la maison de Mme MANSUY
11. Questions diverses

1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 Décembre 2015.

Le compte – rendu de la réunion du 18 Décembre 2015 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant apportée sur le compte-rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité (13 POUR).

2 - Demandes de subventions pour les travaux :

- de mise aux normes et d'extension d'éclairage public (1ère tranche) de 20.297,71 € H.T.

- d'aménagement de bourg : trottoirs sur la RD7 Route des Rouges Eaux de 334.595,00 € H.T.

Selon le courrier du Conseil Départemental en date du 20/01/2016, le plancher de dépenses hors taxes d'éligibilité est fixé pour une collectivité de 701 à 5000 habitants à 20.000,00 €. Le devis de Daniel GERARD concernant la mise aux normes et l'extension d'éclairage public a donc été calculé pour la 1ère tranche de travaux pour un montant total de 20.297,71 € H.T.

D'autre part, il est spécifié dans le courrier du Département que la collectivité est autorisée à démarrer les travaux avant la notification de la subvention départementale mais que cette autorisation ne préjuge en rien la décision d'attribution de la subvention par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le projet de travaux de mise aux normes et d'extension d'éclairage public de 20.297,71 € H.T et de demander des subventions, afin de financer ce projet à :

- Conseil Départemental : aide départementale et aide exceptionnelle
- DETR
- Mr CHERPION

VOTE : 10 POUR + 3 Procurations = 13 POUR

Le taux départemental escompté est de 15%.

Ces travaux de première tranche concernent pour la partie extension: la Passée du Renard - le Chemin du Genevré - la Rue du Feigneux - la Rue du Gotty - la Rue des Ecoles - la 2ème partie de la Route des Rouges Eaux - la Rue du Commandant. et pour la partie rénovation : devant la mairie - la première partie de la Route des Rouges Eaux - Route de la Fallaïère.

D'autre part, Monsieur Le Maire informe le Conseil des dossiers de demandes de subvention réalisés par le bureau d'études PRO'CONCEPT pour les travaux d'aménagement de bourg sur la RD7 : trottoirs Route des Rouges Eaux d'un montant de 334.595,00 € H.T.:

- études / investigations (HT) :	15.100,00 € H.T.
- travaux prévisionnels (HT) :	319.495,00 € H.T.
- Total H.T.:	334.595,00 € H.T.
- TVA 20.0 %:	66.919,00 €
- Total T.T.C.:	401.514,00 €

Mr Le Maire informe le Conseil que nous avons déjà reçu un accord de subvention au titre de la DETR pour ces travaux d'un montant de 97.540,00 € (courrier du 28/10/2015)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le projet de travaux d'aménagement de bourg sur la RD7 : trottoirs Route des Rouges Eaux d'un montant de 334.595,00 € H.T. et de demander des subventions, afin de financer ce projet à :

- * du Conseil Départemental au titre des amendes de Police
- * du Conseil Départemental pour l'aide départementale et l'aide exceptionnelle
- * de la Région Lorraine
- * du Député Mr Gérard CHERPION
- * au Sénateur

VOTE : 10 POUR + 3 Procurations = 13 POUR

3 - Projet de statuts de la Commission Syndicale des Biens Indivis La Bourgonce/La Salle

Lors de sa réunion du 5 Février 2016, la Commission Syndicale a approuvé le projet de statuts détaillé ci-dessous :

PROJET DE STATUTS

Arrêté définitif après toutes les modifications apportées aux arrêtés 362/8 du 07/03/1988 et 1959/86 du 09/01/1987

ARTICLE 1:

Est autorisée entre les communes de LA BOURGONCE et LA SALLE la création d'une commission syndicale qui a pour objet la gestion des biens indivis suivants :

- cimetière parcelle C 741 "Près de l'église" 43 à 91
 - église parcelle C 742 "Près de l'église" 6 à 40
- soit 59 ares 32 au total

ARTICLE 2:

Le siège de la commission syndicale est fixé à la mairie de LA BOURGONCE.

ARTICLE 3:

La commission syndicale sera administrée par un comité composé de 5 délégués répartis conformément au pourcentage de la répartition des biens soit :

- 3 délégués pour la commune de LA BOURGONCE
- 2 délégués pour la commune de LA SALLE

Un exemplaire de chaque délibération restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4:

La contribution des communes aux dépenses de la Commission Syndicale sera calculée dans les proportions suivantes :

Proportionnellement au nombre d'habitants :

* de LA BOURGONCE

* de LA SALLE

Cet article pourra être révisé à chaque recensement.

ARTICLE 5 :

Les fonctions de Receveur de la Commission Syndicale seront assurées par M. Le Receveur Municipal de la commune siège.

ARTICLE 6:

Un exemplaire de chaque délibération restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 7:

Pour toutes les questions non explicitement mentionnées dans le présent arrêté, il sera fait application de dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 8:

La Commission Syndicale prend charge tous les travaux d'entretien réalisés par les employés communaux de LA BOURGONCE :

- menus travaux divers de l'église
- entretien du cimetière

ARTICLE 9:

Les concessions au cimetière sont concédées aux familles pour une période de 15, 30 ou 50 ans au tarif fixé par la Commission des Biens Indivis.

ARTICLE 10:

MM. Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous - Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'Arrondissement de SAINT-DIE, le Trésorier- Payeur Général des Vosges, le Président de la Commission Syndicale, le Receveur Municipal, le Maire des communes concernées, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

J.M. BARADEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le projet de statuts de la Commission Syndicale des Biens Indivis La Bourgonce / La Salle mais à condition d'y ajouter à l'article 8 : "la Commission Syndicale prend en charge l'entretien et l'achat de fournitures et produits d'entretien.

VOTE : 10 POUR + 3 Procurations = 13 POUR

Mr HUIN rappelle le problème des pigeons à l'église et la nécessité d'installer un système de protection (à voir en Commission Syndicale des Biens Indivis).

4 - Programme de travaux en forêt communale pour l'exercice 2016

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal du programme d'action de l'ONF en forêt communale pour l'exercice 2016 :

- l'état d'assiette et estimation de recettes 2016 : passage en coupe dans les parcelles suivantes : parcelles en traitement régulier amélioration 5. Le volume indicatif récoltable est estimé à 400 m3. Ces bois pourront être commercialisés en 2016 ou lors de ventes ultérieures.

- le programme de travaux de maintenance en forêt communale : entretien du parcellaire : mise en peinture. Localisation : P6 1.6 Km et P.9 1.2 Km. s'élevant à 930,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en compte l'état d'assiette et l'estimation des recettes et de l'inscrire au budget et de valider le programme de travaux de maintenance en forêt communale.

VOTE : 10 POUR + 3 Procurations = 13 POUR

5 - Indemnité de Conseil aux comptables du Trésor Public

En décembre dernier, la commune a été destinataire des demandes d'indemnité de Conseil aux Comptables du Trésor de

- Mr Sylvain GEORGES pour la période du 1er Février 2015 au 10 Mai 2015 soit 100 jours : 108,72 € Brut / 99,11 € Net

- Mme Sophie BRETON pour la période du 1er Octobre 2015 au 31 Décembre 2015 soit 90 jours : 97,85 € Brut / 89,20 € Net

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les indemnités de Conseil aux comptables du Trésor.

VOTE : 10 POUR + 3 Procurations = 13 POUR

6 - 3ème tranche des travaux de la ferme des associations

Gérard MICHEL expose au Conseil le projet de la 3ème tranche de travaux de la ferme des associations qui comprend :

- les mini WC pour les enfants
- l'office de réchauffage : four - chambre froide - plan de travail
- la grande salle
- la mezzanine : problème de la grande poutre qui traverse. Le hall d'entrée est en béton. La solution est de décaler l'escalier et de faire un porte à faux en bois pour avoir un petit palier. Cela permettrait d'utiliser la mezzanine pour du rangement. Possibilité également d'avoir du rangement en dessous de l'escalier et des placards dans la cuisine. L'accès sera autorisé uniquement au personnel et pas au public. La cuisine aura une surface de 65 m2.

L'architecte Mr Eric SCHMITT doit nous chiffrer ces travaux pour que l'on puisse ensuite les inscrire au budget et faire les demandes de subventions.

D'autre part, Gérard MICHEL informe le Conseil que le compte-rendu de la mise en accessibilité handicapés des bâtiments publics par ADEXCIM aura lieu le Vendredi 11 Mars 2016 à 9H00 à la mairie.

7- Demandes de subventions des associations

Mr Le Maire invite son Conseil à délibérer sur les demandes de subventions des associations suivantes :

- **Club de Handball de Ste-Marguerite** : demande de subvention afin de financer une partie du stage à l'Ile de la Réunion qui s'élève à 1200 € par enfant. Sur 21 handballeurs, 6 sont de La Bourgonce. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas subventionner les clubs ou associations qui ne sont pas de La Bourgonce. Par conséquent, le Conseil Municipal décide de voter CONTRE la demande de subvention du Club de Handball de Sainte Marguerite (9 CONTRE + 2 Procurations = 11 CONTRE) et 2 ABSTENTIONS

- **Badminton Club de Rambervillers** : le Conseil Municipal décide de voter contre la demande de subvention (à l'unanimité)

- **USB** : Suite à la demande de subvention de l'USB (courrier du Président en date du 25/02/2016), le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1250 € à l'USB comme l'année dernière. **VOTE : 10 POUR + 3 Procurations = 13 POUR**

D'autre part, Denis HUIN informe le Conseil de la demande du Président de l'USB de mettre un défibrillateur au stade. Le Conseil décide de voir la possibilité de poser un défibrillateur à la ferme des associations.

- **Comité des Fêtes** : Suite à la demande de subvention du Président (courrier en date du 22/01/2016) afin de financer l'achat de tables et de bancs, le Conseil Municipal décide de

verser une subvention de 1250 € au Comité des Fêtes comme l'année dernière. **VOTE** : 9 POUR + 3 Procurations = 12 POUR - 1 Abstention

Gérard MICHEL informe que le 18 Mars 2016 le pompier CHRISTOPHE Cédric vient à La Bourgonce en collaboration avec le Club ados pour faire une initiation de gestes aux premiers secours à destination des jeunes (à l'initiative de Idir ZATOUT avec le CMJ).

D'autre part, une nouvelle manifestation va se dérouler à Saint-Michel à l'initiative du CMJ et du Comité des Fêtes : il s'agit du Salon des associations qui permettra de faire connaître les associations des communes membres de la Codecom aux habitants du secteur.

8- Devis pour matériel et outillage

Mr Le Maire informe le Conseil des devis suivants :

- kit perceuse et visseuse de BRICO PRO MOYENMOUTIER de 694,26 € T.T.C.
- dispositif de chloration par javel des réservoirs de la Grande Basse et l'Angelotte de CAPTAGE ET NEUTRALISATION de 6128,64 € T.T.C. Ce devis a été demandé suite à la visite de l'Agence Régionale de Santé qui est venue contrôler l'entretien des stations. Suite à cette visite, le rapport de l'ARS a conclu que les stations de traitement et de neutralisation n'étaient plus conformes et qu'il était nécessaire d'y remédier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter ces devis et de demander une subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour financer les travaux de chloration par javel du Réservoir de la Grande Basse et de la station de neutralisation de l'Angelotte d'un montant de 5107,20 € H.T. (6128,64 € T.T.C.)

VOTE : 10 POUR + 3 Procurations = 13 POUR

9- Vérification périodique du chapiteau

Mr Le Maire informe le Conseil de la demande de passage du bureau de vérification des chapiteaux tentes structures BVCTS à MERVILLE (59660) afin de contrôler le chapiteau de la commune (courrier en date du 8 Janvier 2016). Mr Le Maire demande l'avis du Conseil car la vérification du chapiteau est facturée 481,51 €. La vérification du chapiteau se fait tous les 2 ans : celle-ci a été faite en 2011 et 2013 et aurait dû être faite en 2015.

Denis HUIN propose de louer le chapiteau aux habitants pour amortir le prix du contrôle. Il est décidé également de demander plus de renseignements auprès de l'AMV pour voir si il y a d'autres organismes qui peuvent vérifier le chapiteau.

10 -Information sur la vente de la maison de Mme MANSUY

Mr Le Maire informe le Conseil du courrier de Mme MANSUY qui souhaite vendre sa maison au 545 rue du Moulin à LA BOURGONCE.

11 - Questions diverses

- problème d'inondation du terrain devant chez Mr STRABACH. La mairie a tout de suite réagi suite à la constatation de ce problème et aux plaintes de Mr STRABACH. Monsieur Le Maire s'est mis en relation avec le Service des routes du Département et la Police des Eaux qui ont le dossier en main. La mairie les a relancés à plusieurs reprises et plusieurs visites ont eu lieu sur place . A ce jour, nous sommes toujours en attente de la suite donnée à cette affaire.

- CMJ : compte-rendu exposé par Idir ZATOUT du projet d'une aire de jeux sur la commune. L'entreprise retenue est ABC. Idir donne lecture au Conseil de la réglementation à respecter en ce qui concerne le périmètre de sécurité autour de chaque jeu.

En ce qui concerne le financement, les demandes de subvention peuvent être demandées auprès de la CAF, de Jeunesse et Sport et du Département. Possibilité également de faire un prêt à taux 0%.

Au sujet de l'emplacement de l'aire de jeux qui se trouvera derrière la mairie, Michaël CHENAL s'interroge si cela ne risque pas de déranger la locataire. L'aire de jeux ne pourra pas être installée pour autant sur le parking de l'église pour des raisons de sécurité (route + présence d'eau).

Idir présente les différents jeux.

Au niveau de l'aménagement du sol, la solution retenue serait le système des dalles alvéolées pour l'amortissement en cas de chute.

Le coût total inclurait donc l'aire de jeux (28.656,54 € TTC) et les dalles. A ce la, il faut ajouter l'acquisition de mobilier urbain (tables, bancs, poubelles ...)

- problème de signalisation de la salle des fêtes : Gérard MICHEL expose le projet de panneau à mettre sur l'avancée de toit de la salle des fêtes (devis de DESIGN'ART). Dimensions : 82 cm de haut x 3 m de large. Le Conseil, après en avoir délibéré, propose que la mairie fasse elle-même la maquette du panneau avec le blason de la commune. Gérard va s'en charger.

- Willy COLIN rapporte au Conseil les questions qui lui ont été posées

- Compte-rendu de la réunion du SIVU Télévision par Willy COLIN à laquelle il a assisté : le Syndicat va être dissous au 30/06/2016. La prochaine réunion du SIVU aura lieu le 24/05/2016. Il faudra répartir l'excédent de 340.000,00 € entre les 26 communes pour un total de 83.000 habitants. La répartition étant de 3-4 € environ par habitant, la somme récupérée par La Bourgonce sera d'environ 3000 € (913 habitants)

N'ayant plus de points à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H40

A LA BOURGONCE, le 10 Mars 2016

Le Maire,

Denis HUIN